

12^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 24 juin 2014 à 19h30

à la Maison des Œuvres à Courfaivre

- Président** : M. Denis JEANNERAT, Président.
- Secrétaire** : M. Gérard KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Bruno Grossmann, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel N° 21 du 12 juin 2014, ainsi que par affichage public.

Le président M. Denis Jeannerat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Maison des Œuvres à Courfaivre. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Il communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel. Il donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel.
2. Procès-verbaux des 8 et 29 avril 2014.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des comptes communaux 2013 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message N° 27 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).
6. Personnel Home "Claire-Fontaine" – Recapitalisation de la caisse de pension à raison de Fr. 372'286.- (Message N° 28 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).
7. Crédit de Fr. 490'000.- pour l'aménagement des combles de l'UAPE à Bassecourt et pour l'aménagement de l'ancienne administration communale de Glovelier en UAPE.
 - a) Crédit de Fr. 225'000.- pour l'aménagement des combles à l'Unité d'accueil des Patachous à Bassecourt, propriété de la Bourgeoisie (Message N° 29 du 5 juin 2014)
 - b) Crédit de Fr. 265'000.- pour l'aménagement de l'ancienne administration communale pour l'ouverture d'une antenne UAPE des Patachous, à Glovelier (Message N° 30 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).
8. Crédit de Fr. 365'000.- pour l'équipement et la viabilisation du lotissement "Les Montates" à Glovelier (Message N° 31 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).
9. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Vaccaro Donato et de son épouse.

10. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Vaccaro Noémie.
11. Statuer sur la demande de récupération du droit de cité de la Commune de Haute-Sorne présentée par Mme Hélène Saucy-Girard.

Le président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, Secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 32 membres du Conseil général sont présents. M. Joël Christe est excusé et non remplacé. M. Jean-Claude Créatin est excusé et remplacé par M. Claude Beuchat. M. Gervais Gisiger est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre. M. Frédéric Juillerat est excusé et remplacé par M. Grégory Gunzinger. M. Damien Lachat est excusé et remplacé par M. Paul-André Tendon.

2. Procès-verbaux du Conseil général des 8 et 29 avril 2014.

M. Patrick Ballaman (PS) remarque, au sujet du procès-verbal du 29 avril 2014, point 6 « statut du personnel », à l'article 48, que deux propositions ont été faites par des membres du Conseil général, ainsi que celle émanant du personnel. La proposition du personnel a été confrontée à celle de la commission. Selon informations prises auprès d'un intéressé, les propositions de M. Vincent Seuret et celle de M. Eric Dobler ont été confrontées, avec avantage à celle de M. Eric Dobler. Par contre, la proposition retenue (celle de M. Eric Dobler) n'a pas été confrontée à la proposition principale, soit celle de la commission spéciale. Il y a eu manifestement un manquement dans la votation de cet article 48.

Le procès-verbal du 8 avril 2014 est accepté à l'unanimité. Le procès-verbal du 29 avril 2014 est accepté par 25 voix, sans avis contraire.

3. Communications.

Communications de M. Denis Jeannerat, président :

- Le règlement du Conseil général est entré en vigueur et est remis à chaque conseiller général. Il relève la nouvelle composition du bureau du Conseil général, qui comprend les présidents de groupes, ainsi que le collège présidentiel, formé du président et des premier et deuxième vice-présidents. Les deux scrutateurs ne font plus partie du bureau. Le bureau va fonctionner jusqu'au 31 décembre 2014 dans cette composition. Le Conseil général n'a pas d'objection à formuler sur cette manière de procéder.
- M. Jean-Marc Plumey, conseiller général suppléant a remis sa démission, il est remplacé par M. Fabian Turinetti.
- Information concernant la demande de moratoire concernant la géothermie profonde. Un échange de courriers a eu lieu avec les pétitionnaires et le canton. Par lettre datée du 26 mai, les pétitionnaires demandent la position du Conseil général et du Conseil communal. Nous allons répéter que les autorités communales n'ont pas la compétence d'interdire, même provisoirement, un mode de production d'énergie déterminé sur leur territoire. Un seul courrier du Conseil général et du Conseil communal sera adressé aux signataires de ces lettres.

M. Etienne Dobler donne une information au sujet de la taxe de raccordement à l'épuration des eaux usées à Undervelier. Le 20 septembre 2002, l'assemblée communale d'Undervelier acceptait un règlement relatif à l'épuration des eaux usées. Ce règlement définissait, entre autre, le financement du projet. Les travaux ont été terminés en 2008. C'est alors que le Conseil communal a remarqué un problème de financement avec notamment un solde de la dette conséquent. Le dossier a été confié à une fiduciaire avec mandat de déterminer où se situe le problème. Différents problèmes ont été constatés, si bien qu'au 5 octobre 2012, la dette relative à l'épuration des eaux s'élevait à Fr. 510'000,-. Lors de la reprise des comptes de la commune d'Undervelier, figure au bilan les positions suivantes : au passif un montant de Fr. 510'800,15 et à l'actif un montant de Fr. 343'489,35. Reste maintenant à définir précisément de quoi sont composés ces différents montants. Une analyse détaillée de tout le projet devra être faite. Ce n'est qu'au terme de ces travaux que nous pourrons donner des chiffres précis.

M. Gérard Ruch donne quelques informations concernant le projet du Bruye à Courfaivre, un quartier à côté du terrain de football. Actuellement, aucune maison familiale n'est construite. M. Ruch dresse un petit historique du dossier. En 2012, le Conseil communal de Courfaivre a lancé la viabilisation, sans avoir réalisé un remembrement. Depuis juin 2013, le Conseil communal a trouvé un accord avec les propriétaires et les signatures doivent avoir lieu demain mercredi 25 juin. Aujourd'hui, les propriétaires se posent encore différentes questions et renoncent à signer le remembrement, faisant part de leur désaccord avec le tableau de contributions. Il termine en précisant que le Conseil communal fait tout ce qu'il peut pour faire avance ce dossier.

M. le maire rappelle que le Conseil général va se prononcer sur les comptes communaux 2013. Il relève la difficulté et le travail effectué pour arriver à la présentation des comptes. Le maire remercie les deux caissiers, le dicastère des finances et son président, ainsi que tout le personnel qui de près ou de loin a dû s'atteler à ce périlleux exercice comptable. Plus de 22'000 écritures ont été réalisées durant l'année 2013. Il indique qu'il faudra le plus rapidement possible harmoniser et revoir toutes les taxes pour arriver à une taxe unique pour toutes les facturations communales.

M. le maire communique que la commission de révision des règlements d'organisation du Conseil général et des élections a terminé son travail. Il lui a été demandé de continuer et réviser l'harmonisation des taxes et émoluments. Ce règlement est presque terminé et sera soumis au Conseil général en septembre ou octobre. Le Conseil communal aimerait prolonger cette collaboration avec la commission spéciale en lui demandant d'élaborer l'harmonisation des soutiens aux familles qui existent encore, mais sont différents d'un village à l'autre. L'ensemble des membres de la commission a accepté de prolonger de quelques séances son précieux travail. Si le Conseil général n'y voit pas d'inconvénients, nous allons prolonger de quelques semaines le travail de cette commission pour pouvoir intégrer la forme du soutien choisi lors de la présentation du budget.

La commune de Haute-Sorne a signé un « contrat ressource » le 16 juin 2014, qui lie la commune et la Police cantonale jurassienne. Il y a plus d'année que la collaboration se passe en parfaite harmonie. Ce contrat ressource permet d'avoir dans notre commune, dans chaque village, une présence policière régulière ou sur demande. M. Vallat affirme que cette collaboration du type gagnant/gagnant est la situation idéale pour arriver à concilier de manière correcte la prévention, mais aussi la répression et les coûts qu'engendreraient la mise en service d'une police locale. Ce contrat peut être consulté à l'administration communale et sur le site internet de la commune.

M. le maire rappelle que le Conseil général, l'année dernière, avait donné mandat au Conseil communal pour vendre le bâtiment de l'ancienne école de Berlincourt. Cette vente a été réalisée voilà quelques mois à une personne extérieure à la région. Ce bâtiment sera certainement rénové.

M. Jean-Bernard Vallat informe le Conseil général de la démission de M. Bruno Grossmann, de sa fonction de conseiller communal. Au nom du personnel communal, de ses collègues du Conseil communal et aux noms des membres du Conseil général, il remercie Bruno Grossmann pour le travail accompli dans son dicastère et ses diverses commissions. Par son savoir-faire, son bilinguisme parfait, par son esprit collégial, il a su se mettre au diapason d'un Conseil communal animé d'un seul but, gérer et réussir cette grande fusion de communes. Son activité professionnelle ne lui permet plus de poursuivre son mandat politique. Nous regrettons sa décision irrévocable, mais nous comprenons que la mise en danger d'une place de travail ou de sa santé ait mis Bruno devant un choix qui ne se

discute pas. Il souhaite à Bruno Grossmann une bonne continuation dans sa vie professionnelle et privée.

M. le Maire poursuit en communiquant qu'une élection est nécessaire pour trouver un ou une remplaçant(e) à M. Grossmann. La date de l'élection est agendée au 28 septembre 2014. Le dépôt des candidatures est fixé au lundi 18 août 2014. Cette élection est ouverte aux ayants droit de Courfaivre uniquement. Les présidents de groupes ont déjà été informés de la manière de procéder. Une élection au système majoritaire à deux tours sera organisée s'il y a plusieurs candidats. Si un seul candidat pose sa candidature, il sera élu tacitement. S'il n'y a aucun candidat, ce sera une élection libre.

M. Jean-Bernard Vallat annonce que le règlement relatif au statut du personnel est de retour du Service des communes, le Conseil communal va décider son entrée en vigueur.

4. Questions orales

M. Monika Bregger Meier (PCSI) revient sur la fermeture des classes à Soulce et Undervelier. Elle explique que le 22 mai dernier, au cours d'une réunion animée par le président de la commission d'école de Haute-Sorne, les citoyens et parents d'élèves de Soulce et Undervelier ont appris qu'une classe serait supprimée à Undervelier et Soulce dès la reprise d'août et que les élèves concernés seraient dorénavant scolarisés à Glovelier. De plus, 4 classes seraient fermées à partir de la reprise 2015-16. Suite à cette réunion, une pétition et une lettre ouverte ont été adressées à Mme la Ministre Elisabeth Baume-Schneider, avec copies à la presse, à M. le maire de Haute-Sorne et à la commission d'école de Haute-Sorne. Il est écrit que la population d'Undervelier et Soulce refuse le démantèlement et la fermeture envisagée des écoles de Soulce et Undervelier, une année à peine après la fusion de nos communes. Les habitants d'Undervelier et Soulce proposent que tous les enfants de Soulce et Undervelier des classes 3^{ème} à 8^{ème} primaire, à savoir actuellement 33 élèves, soient répartis en 2 classes (sur le modèle existant par exemple actuellement à Souboz et Châtelat ou selon un modèle qui a existé dans d'autres village du canton ou des cantons voisins). Ce projet garantirait la survie d'une école à Undervelier et Soulce et serait avantageux, car les transports seraient limités. Mme Bregger Meier pose deux questions :

- Le Conseil communal accepte-t-il de maintenir l'attractivité des petits villages et de soutenir la vie locale, selon le principe de conserver des fonctions décentralisées et par conséquent, de défendre ouvertement et d'appuyer politiquement la population d'Undervelier et Soulce dans son combat pour des classes uniques ou à degrés multiples dans les villages d'Undervelier et Soulce ?
- Le Conseil communal accepte-t-il de faire pression sur le Service de l'enseignement et la commission d'école afin que ceux-ci, dans leur programme de réorganisation 2015-16 des écoles au sein de Haute-Sorne, prennent en compte le fait de garantir au moins une classe à Soulce et une classe à Undervelier, malgré le coût supplémentaire en frais de transports et de bâtiments scolaires qui s'ensuivrait ?

M. Pascal Crétin, conseiller communal en charge du dicastère des écoles, répond que le dossier de cette affaire est lourd, difficile et complexe. M. Crétin tient tout d'abord à clarifier la situation :

- La décision de fermeture de classes a été prise par Mme la Ministre Elisabeth Baume-Schneider uniquement, mais en application de la loi qui fixe les effectifs nécessaires à l'ouverture ou à la fermeture de classes.
- La commission d'école a été très injustement critiquée alors qu'elle a fait son travail, malgré des délais très courts. Un groupe de travail ad hoc a été créé (avec des représentants de la commission d'école, du corps enseignants et l'association des parents d'élèves, tous d'Undervelier et Soulce). Des négociations difficiles ont été faites avec le Service de l'enseignement, en présence de Madame la Ministre. Ces négociations n'ont pas permis de différer la décision d'une année. La priorité absolue a alors été d'organiser la rentrée dans les meilleures conditions, malgré les nombreuses contraintes liées au personnel enseignant et aux transports qui seront effectués par des professionnels et personnalisés.

M. Crétin déclare encore que le Conseil communal soutient sans équivoque et en toute confiance la commission d'école de Haute-Sorne. Il ajoute que le Conseil communal n'a pas discuté et délibéré quant à ce dossier en profondeur. Le Conseil communal ne s'est pas réuni entre l'arrivée des questions et la séance de ce soir et il a été décidé de reporter les réponses dès la rentrée d'août 2014. Il ajoute que le Conseil communal doit rencontrer la commission d'école (dont le groupe de travail est encore à la tâche), de même, ce sujet doit aussi être discuté au dicastère qu'il préside.

M. Crétin explique qu'en plus des impacts sociaux, les décisions à prendre auront des conséquences financières plus ou moins importantes, selon les variantes étudiées. Ces conséquences seront immédiatement et directement à supporter par toute la population de Haute-Sorne, le Conseil général devra donc impérativement se prononcer au préalable. Il cite les instances qui ont reçu la décision de Madame la Ministre, de fermeture d'une classe, datée du 10 avril 2014 :

- Le Conseil communal de Haute-Sorne,
- Le Conseil communal de Saulcy,
- La commission d'école du cercle scolaire de Haute-Sorne,
- La Direction de l'école primaire de Haute-Sorne,
- Le Service de l'enseignement,
- Les conseillers pédagogiques concernés.

Toutes ces instances auraient pu faire recours, mais pour ce faire il est impératif que ce soit avec de solides arguments légaux, puisqu'il s'agit de combattre l'application d'une loi. Il poursuit en précisant que la situation d'aujourd'hui ne peut malheureusement pas être modifiée, mais elle a le mérite d'avoir ouvert un large et vrai débat. Il rappelle que 4 classes doivent encore être fermées en Haute-Sorne pour la rentrée d'août 2015. Il appartient aux autorités scolaires, Conseil général et Conseil communal de décider en fonction des attentes et de l'intérêt général.

Il signale, à titre personnel, qu'il abonde grandement dans les sens des idées, réflexions et soucis mentionnés dans la présentation des questions. Cette affaire le touche tout particulièrement, puisqu'il vient de Soultz. Pour conclure, M. Pascal Crétin tient à préciser que ni le Conseil communal, ni la commission d'école n'a de perspectives de centralisation ou d'autres objectifs, que d'essayer de trouver des solutions acceptables, avec réalisme et ouverture, pour le bien et l'avenir de toute la Haute-Sorne.

Mme Monika Bregger Meier est partiellement satisfaite.

<p>5. Approbation des comptes communaux 2013 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soultz (Message n° 27 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).</p>

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler présente les comptes 2013 et indique qu'il sera secondé par les deux caissiers Mirco Bellè et Sacha Imbriani. L'excédent de produits se monte à Fr. 809'172,-.

La discussion est ouverte.

Mme Céline Grellier est heureuse de voir notre nouvelle commune boucler les comptes du premier exercice dans les chiffres noirs. Elle formule quelques remarques et demandes, notamment modifier la présentation du bouclage 2013.

M. Etienne Dobler rappelle que les comptes ont été contrôlés par un organe fiduciaire durant cinq jours. Les comptes ont été présentés à la commission des finances qui n'a pas émis de remarques particulières. Le Conseil communal a pris connaissance des comptes tels que présentés ce soir. Il prend acte des questions et remarques et répondra par écrit.

M. Mirco Bellè rappelle que la fiduciaire a accepté les comptes tels que présentés.

Le président indique que la caisse tiendra compte de ces remarques pour la présentation des comptes l'année prochaine.

M. Michel Saner constate que pour le poste 12 inhumations, aucun montant ne figure en recettes concernant Courfaivre.

M. Etienne Dobler répond que certaines communes (Courfaivre et Soulce) n'avaient pas de taxes d'inhumation. Ce poste concerne aussi des frais liés à un décès. Il y a encore des problèmes de transmission des informations à l'interne. Ce poste est à reprendre.

M. Patrick Ballaman se réjouit du résultat positif du premier exercice de la nouvelle commune. Il remercie les responsables des dicastères et les caissiers pour toute la mise en œuvre réalisé pour ce premier exercice. M. Patrick Ballaman recommande d'accepter les comptes.

M. Etienne Dobler présente les comptes bourgeois.

Compte bourgeois de Bassecourt	excédent de produits	Fr. 31'643,-
Compte bourgeois de Courfaivre	excédent de produits	Fr. 34'246,-
Compte bourgeois de Glovelier	excédent de produits	Fr. 277'659,-
Compte bourgeois de Soulce	excédent de produits	Fr. 30'710,-

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Passés au vote, les comptes communaux et bourgeois 2013 sont acceptés par 30 voix, sans avis contraire.

6. Personnel du Home « Claire Fontaine » - Recapitalisation de la Caisse de pensions à raison de Fr. 372'286,- (Message n° 28 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler communique que la Caisse de pensions de la République et canton, à laquelle le personnel du home « Claire Fontaine » est affilié, connaît de graves difficultés financières, qui ont nécessité une nouvelle loi qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Dans le cadre de cette loi, différentes mesures ont été prises. La mesure la plus importante, touchant l'Etat et les employeurs affiliés, est le processus de recapitalisation prévu aux articles 42 et suivants de la LCP. Concrètement, la Caisse doit se recapitaliser à hauteur d'un montant de 74 millions au 1^{er} janvier 2014. Le personnel du home « Claire Fontaine », au nombre de 61 au 31 décembre 2013, est directement concernée par cette mesure. Les calculs effectués par la caisse font état d'un montant de Fr. 372'286,- à charge de la résidence « Claire Fontaine », ceci à titre de recapitalisation. La gestion financière de la résidence est autonome. La commune n'est donc pas directement engagée dans cette recapitalisation. Toutefois, comme la résidence « Claire Fontaine » dépend de la commune de Haute-Sorne, c'est cette dernière qui doit entreprendre les démarches auprès des instituts financiers, afin de trouver le financement nécessaire à cette recapitalisation.

M. Etienne Dobler demande aux membres du Conseil général d'accepter le message du Conseil communal au Conseil général afin de permettre à la résidence « Claire Fontaine » de répondre à ses obligations vis-à-vis de la Caisse de pensions de la République et canton du Jura. M. Dobler ajoute que le comité de gestion du home a décidé de rester affilié à la Caisse de pensions de la RCJU. Au vu des conditions proposées, le comité de gestion du home a opté pour un emprunt auprès d'un institut financier avec une option de remboursement de 15 à 20 ans. Après avoir entendu leur motivation, le Conseil communal a adhéré à cette solution.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Voyame demande à quel taux est prévu le remboursement ?

M. Etienne Dobler répond que maintenant le taux est à 2 %.

Passé au vote, la recapitalisation de la Caisse de pensions à raison de Fr. 372'286,- est acceptée par 27 voix, sans avis contraire.

- 7. Crédit de Fr. 490'000,- pour l'aménagement des combles de l'UAPE à Bassecourt et pour l'aménagement de l'ancienne administration communale de Glovelier en UAPE.**
- a) Crédit de Fr. 225'000,- pour l'aménagement des combles à l'Unité d'accueil des Patachous à Bassecourt, propriété de la Bourgeoisie (Message n° 29 du 5 juin 2014).**
 - b) Crédit de Fr. 265'000,- pour l'aménagement de l'ancienne administration communale pour l'ouverture d'une antenne UAPE des Patachous, à Glovelier (Message n° 30 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président demande si le Conseil général a une objection à la présence de M. Burri, du bureau Burri et Partenaires Sàrl à Soyhières, mandaté par la commune pour préparer les devis. Le Conseil général accepte la présence de M. Burri.

Mme Nicole Eggenschwiler donne des explications concernant le projet à Bassecourt à l'aide d'un powerpoint. Il est prévu d'aménager les combles de l'Unité d'accueil des Patachous à Bassecourt, propriété de la Bourgeoisie. Il est prévu la création d'une grande pièce dans la partie « Est » pour les jeux, les activités, les repas, etc. L'ouverture de quatre velux dans le toit (nord), ainsi que l'aménagement de cuisine, vestiaires, sanitaires et un petit réduit. L'assemblée bourgeoise de Bassecourt, lors de sa séance du 12 juin 2014, a accepté le crédit de Fr. 205'000,- pour ces rénovations et aménagements. La commission cantonale de l'action sociale a reçu la demande d'augmentation de 10 places sur le site de Bassecourt le 21 mai 2014. Elle a reconnu le dossier conforme et très complet. La commission cantonale a toutefois demandé à réduire légèrement les charges, notamment au niveau de la direction et du secrétariat réunis pour les deux sites, Glovelier et Bassecourt. Le comité des Patachous a réduit le taux d'occupation de la direction/secrétariat de 17 %. Le dossier préavisé par la commission cantonale de l'action sociale est transmis au Gouvernement pour décision finale. Le Gouvernement ne s'est pas encore prononcé pour l'octroi de ces 10 places à ce jour. Le dossier de demandes de subsides à l'OFAS est établi et sera envoyé suite et selon la décision de ce soir. Le Conseil général est invité à ratifier le crédit d'investissement de Fr. 225'000,-, sous réserve de l'octroi de places supplémentaires par le Gouvernement, Fr. 205'000,- à charge de la Bourgeoisie et Fr. 20'000,- à charge de la Commune.

La discussion est ouverte concernant la partie A, Bassecourt, mais la parole n'est pas demandée.

Concernant le bâtiment de l'ancienne administration à Glovelier, Mme Nicole Eggenschwiler explique qu'il est prévu la création d'un espace pour les jeux, les activités, les repas, etc, une salle de repos et de sieste, un bureau et une salle de réunion, l'aménagement d'une cuisine, vestiaires, sanitaires et buanderie. La commission cantonale de l'Action sociale a reçu la demande de création de 14 places sur le site de Glovelier, antenne des Patachous, le 21 mai 2014. Elle a reconnu le dossier conforme et très complet. La responsable a demandé toutefois à réduire légèrement le montant de la location à charge du canton et des communes jurassiennes. Le montant maximal admis à la répartition des charges n'est pas accepté, il est demandé une légère diminution. C'est donc Fr. 1'130,- par année et par place qui a été proposé avec l'accord du Conseil communal. Le dossier est maintenant transmis par la commission cantonale de l'action sociale au Gouvernement pour décision finale. Le Gouvernement ne s'est pas encore prononcé pour l'octroi de ces places à ce jour. Le dossier de demandes de subsides à l'OFAS est établi et sera envoyé suite et selon la décision de ce soir. Le Conseil général est invité à voter le crédit de Fr. 265'000,-, sous réserve de l'octroi de places supplémentaires par le Gouvernement, à charge de la Commune.

La discussion est ouverte concernant la partie B, Glovelier.

M. Claude Humair remarque que sur les devis, le poste mobilier s'élève à Fr. 20'000,- pour Bassecourt et à Fr. 40'000,- pour Glovelier. Il ajoute que sur les messages, on ne mentionne pas les demandes de subventions, à la Loro, etc.

Mme Nicole Eggenschwiler répond qu'il est bien clair que les demandes seront faites, mais le Conseil communal ne voulait pas faire de promesses de subventions sur le message.

Au vu des coûts élevés, Mme Catherine Wolfer demande à ce que le conseil communal soit vigilant concernant l'utilisation du crédit et fasse le maximum pour baisser les coûts. Elle demande à ce que des recherches de fonds soient effectuées auprès de Fondation et autres instances (LORO, Patenschaft, etc).

Mme Nicole Eggenschwiler répond que le Conseil communal va tout faire pour lancer un marché public sur invitation et jouer la transparence. Les travaux qui sont nécessaires seront réalisés.

M. Burri, architecte, explique le processus. Les entreprises qui avaient participé au premier projet à Glovelier ont été sollicitées. Le bureau Burri et Partenaires Sàrl a effectué une estimation de prix. Les montants sont importants, mais il faut tenir compte de contraintes techniques. Les prix ont été calculés au plus juste, mais il est possible de regarder pour baisser les prix.

M. Olivier Boillat évoque les prix de l'agencement de cuisine et les installations sanitaires pour Glovelier.

M. Burri répond qu'il a été prévu une cuisine pour une maison familiale, mais améliorée, avec un plan de travail et une ventilation. Il ajoute que pour ce qui est du revêtement de sol, des travaux de démolition seront à exécuter et ensuite le parquet sera posé. M. Burri part dans l'idée que ces aménagements seront réalisés pour durer dans le temps et il y a une grande surface.

Passés au vote, les crédits de Fr. 225'000,- et Fr. 265'000,-, soit un total de Fr. 490'000,-, sont acceptés à l'unanimité.

<p>8. Crédit de Fr. 365'000,- pour l'équipement et la viabilisation du lotissement « Les Montates » à Glovelier (Message n° 31 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).</p>

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch relève que le message est explicite. Le mandat a été confié au bureau d'ingénieurs, Buchs et Plumey. M. Vincent Seuret, conseiller général et ingénieur chez Buchs et Plumey, assiste à la discussion et se retire au moment du vote.

M. Gérard Ruch explique le financement. L'investissement net se monte à Fr. 298'000,-. La participation de la Bourgeoisie de Glovelier est de Fr. 63'000,- et la subvention de l'ECA atteint Fr. 4'000,-. 5 parcelles sur 6 appartiennent à la commune. L'opportunité de la centrale de chauffage à pellets, située dans l'immeuble « Chapelat 16 », appartenant à la Bourgeoisie de Glovelier, a amené les autorités à équiper chaque parcelle d'un tuyau de chauffage à distance. Dès lors, l'installation de chauffage à distance sera imposée lors de la vente des parcelles. Le coût de revient est de fr. 140,- le m². Le Conseil communal a décidé de vendre les parcelles au prix de fr. 130,- le m².

La discussion est ouverte.

M. Didier Hulmann demande où en est Haute-Sorne au niveau des zones à bâtir par rapport au canton.

M. Gérard Ruch répond que dans le cadre du rapport d'opportunité, on va reprendre toutes les parcelles à bâtir. Il ajoute que certains propriétaires privés ne veulent pas vendre et il n'y a pas de loi pour l'expropriation.

M. Eric Zuber demande des informations au sujet de la zone inondable.

M. Gérard Ruch répond que tout ce quartier devra faire l'objet de travaux contre les inondations. Ces derniers seront financés via une taxe. Le crédit sera autofinancé.

M. Georges Migy précise qu'un nouveau règlement sur les digues est à l'étude. Ce dernier comprend les dangers d'inondation et eau de ruissellement. Une taxe est prévue pour la prévention liée à la carte des dangers.

Mme Céline Grellier demande des garanties que dans l'année, les permis de construire ne seront pas retenus au canton.

M. Georges Migy répond que le projet pour la prévention contre les inondations se monte à Fr. 850'000,-.

Passé au vote, le crédit de Fr. 365'000,- pour l'équipement et la viabilisation du lotissement « Les Montates » à Glovelier est accepté par 29 voix sans avis contraire.

9. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Vaccaro Donato et son épouse.

Il appartient à M. Jean-Bernard Vallat, maire, de présenter la demande de naturalisation de M. Donato Vaccaro et son épouse.

M. Donato Vaccaro est né le 2 novembre 1962. Son épouse est née le 7 juillet 1966. Le couple habite à Bassecourt depuis 1999 et son au bénéfice du permis C. Ils ont tous les deux une formation professionnelle et une place de travail à ce jour. M. Donato Vaccaro se sent plus Suisse qu'italien. Il a passé la plus grande partie de sa vie ici. Sa famille, ses amis et son travail se trouvent au Jura. Son épouse Mme Lucia Vaccaro, née Laus, est venue en Suisse pour suivre son mari. Après toutes ces années passées en Suisse, elle s'est rendu compte que sa vie était ici. Elle se sent étrangère en Italie. Elle aime bien retourner en Italie pour les vacances et voir sa famille. Et l'avenir de sa fille se trouve en Suisse. L'audition s'est déroulée le 8 avril 2014. Le Service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que M. Donato Vaccaro et son épouse obtiennent le droit de cité cantonal et communal.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Passée au vote, la demande d'admission à l'indigénat est acceptée par acclamations.

10. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Vaccaro Noémie.

Il appartient à M. Jean-Bernard Vallat, maire, de présenter la demande de naturalisation de Mlle Noémie Vaccaro.

Mlle Noémie Vaccaro est née le 29 août 1994. Elle habite Bassecourt depuis 1999. Mlle Vaccaro aimerait participer aux votations fédérales, même si ce n'est qu'une voix de plus Elle est née dans le Jura et a suivi toute sa scolarité et son apprentissage. Elle se sent Jurassienne. Tous ses amis et sa famille vivent ici. L'audition s'est déroulée le 8 avril 2014. Le Service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que Mlle Noémie Vaccaro obtienne le droit de cité cantonal et communal.

Passée au vote, la demande d'admission à l'indigénat est acceptée par acclamations.

11. Statuer sur la demande de récupération du droit de cité de la Commune de Haute-Sorne présentée par Mme Hélène Saucy-Girard.

Il appartient à M. Jean-Bernard Vallat, maire, de présenter la demande de récupération du droit de cité de la Commune mixte de Haute-Sorne présentée par Mme Hélène Saucy-Girard.

Par lettre du 7 novembre 2012, Mme Hélène Saucy, née Girard le 10 janvier 1941, domiciliée à Glovelier, indique qu'elle avait perdu son statut de bourgeoise de Glovelier lors de son mariage en

octobre 1959. Aujourd'hui les lois ont changé et elle souhaite retrouver ses droits bourgeois. Par lettre du 7 mai 2014, Mme Saucy a confirmé sa demande d'obtention du droit de cité de la commune de Haute-Sorne. Elle demande par la même occasion le droit aux jouissances de la bourgeoisie de Glovelier.

Au niveau de la procédure, Mme Saucy doit demander l'obtention du droit de cité de la Commune mixte de Haute-Sorne auprès du Conseil général. Puis, en cas d'approbation, l'assemblée bourgeoise de Glovelier sera appelée à statuer sur sa demande de retrouver ses droits bourgeois.

Passée au vote, la demande de récupération du droit de cité de la Commune mixte de Haute-Sorne présentée par Mme Hélène Saucy-Girard est acceptée par acclamations.

M. Denis Jeannerat donne connaissance d'un postulat sur l'énergie déposé par le groupe PCSI + RC. Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie globale dans le domaine de l'énergie sur la commune de Haute-Sorne et demande la création d'une commission spéciale sur l'énergie. Le postulat est joint au présent procès-verbal.

M. Denis Jeannerat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement et lève la séance à 21h45. Il souhaite de bonnes vacances à tout le monde.

Bassecourt, le 24 juin 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le Président **Le Secrétaire**

Denis Jeannerat



Gérald Kraft

